

FÉDÉRAL

La Cour suprême confirme que les droits d'Omar Khadr ont été bafoués

La Cour suprême du Canada a rendu le 29 janvier dernier sa décision dans le dossier Omar Khadr, confirmant que les droits constitutionnels du jeune Torontois, protégés par la Charte canadienne des droits et libertés, avaient été violés



Omar Khadr

Le plus haut tribunal du pays n'a toutefois pas exigé le rapatriement d'Omar Khadr au Canada, contrairement à ce qu'en avaient décidé la Cour fédérale et la Cour d'appel fédérale quelques mois plus tôt.

Les juges ont en effet déclaré qu'il fallait « laisser au gouvernement le soin de décider de quelle manière il convient de répondre », puisque l'information dont disposait la Cour était « forcément incomplète ».

Les conclusions du jugement sont toutefois sans équivoque.

Les juges estiment que les droits d'Omar Khadr ont été bafoués et ce, depuis sa capture en Afghanistan par les troupes américaines en 2002 à l'âge de quinze ans, et qu'ils continuaient de l'être.

Faisant allusion dans son communiqué à la conduite de responsables canadiens lors d'interrogatoires menés en 2003 et 2004, la Cour concluait que le Canada avait « activement participé à un processus contraire aux obligations internationales qui lui incombent en matière de droits de la personne [...], de telle sorte qu'il a porté atteinte à son [Khadr] droit à la liberté et à la sécurité de la personne que lui garantit l'article 7 de la Charte canadienne des droits et libertés, et ce, de manière incompatible avec les principes de justice fondamentale ».

La Cour reproche aux responsables canadiens d'avoir soutiré des renseignements de haute importance à un adolescent alors qu'il lui était impossible de consulter un avocat, tout en sachant que ce dernier avait subi et continuait de subir des mauvais traitements.

En raison du pouvoir discrétionnaire du gouvernement en matière d'affaires étrangères, la Cour suprême laisse cependant à Ottawa le soin de décider de quand et comment il traitera le dossier d'Omar Khadr. « À l'instar de la majorité

des Canadiens, CJPMO croit fermement que Khadr - qui était un enfant au moment des faits reprochés selon le droit international - doit être rapatrié au Canada dans les plus brefs délais », déclare Thomas Woodley, le président de Canadiens pour la justice et la paix au Moyen-Orient (CJPMO).

CJPMO s'inquiète de cette marge de manœuvre accordée au gouvernement Harper qui, jusqu'à maintenant, a refusé de réclamer l'extradition ou le rapatriement de Khadr, malgré les exhortations d'Amnistie Internationale et de l'Association du Barreau canadien. « Nous appelons le gouvernement à prendre des mesures immédiates pour réparer les torts causés à Omar Khadr et s'assurer que ses droits garantis par la Charte soient respectés, comme le recommande la Cour suprême du Canada ».

À ce jour, Omar Khadr a passé plus de huit ans au controversé centre de détention américain à Guantanamo Bay, soit près du tiers de sa vie, sans aucune forme de procès. Il a été battu, privé de sommeil sur des périodes allant jusqu'à trois semaines, menacé de torture, menacé de viol, mis en isolement cellulaire, enchaîné et lié dans des positions douloureuses pour de longues périodes de temps.

Source: Grace Batchoun, Canadiens pour la Justice et Paix au Moyen-Orient.

Pour le ministre de l'Immigration, le port de la Burqa relève de la liberté personnelle !

Le ministre canadien de la Citoyenneté et de l'Immigration, M. Jason Kenney, a déclaré, le premier février, que le port de la Burqa relève de la liberté personnelle et qu'il ne revient pas au gouvernement de légiférer sur les vêtements que portent les Canadiens.

"Je crois que nous avons au Canada une tradition de liberté personnelle (...) Je suis contre l'idée que l'État doive réglementer les vêtements des citoyens canadiens, qui sont des gens libres", a soutenu le ministre, lors d'un point de presse, à Ottawa.

"Mais en bout de ligne, c'est un pays de liberté personnelle" et il n'est pas question pour le gouvernement d'imposer aux "gens (ce qu'ils) doivent porter", a-t-il dit.

Auparavant, le ministre canadien de la Justice, Rob Nicholson, disait ne pas vouloir modifier les lois en ce sens.

Mais pour certains militants, le port de la Burqa n'est pas une question de croyance, mais plutôt de politique, et il ne relèverait donc pas de la Charte des droits et libertés.

Le débat sur le port de la Burqa a été relancé depuis qu'un rapport déposé par une mission parlementaire, dernièrement en France, a proposé son interdiction dans les services publics.

Déclaration du ministre Kenney concernant le Mois de l'histoire des Noirs

Le ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, M. Jason Kenney, a fait la déclaration suivante à l'occasion du commencement du Mois de l'histoire des Noirs :

"Aujourd'hui débute le Mois de l'histoire des Noirs, période visant à honorer l'héritage des Canadiens noirs et à célébrer leurs nombreuses réalisations et contributions à la société canadienne.

En 2010, le thème du Mois de l'histoire des Noirs est "Fiers de notre histoire". On mettra ainsi l'accent sur trois éléments : le 150e anniversaire de la remise de la Croix de Victoria à William Hall, la contribution exception-

nelle de Harriet Tubman durant la période du chemin de fer clandestin, et l'importance historique et l'esprit d'initiative de Mifflin Wistar Gibbs, personne d'importance historique nationale.

Pour les Canadiens, le Mois de l'histoire des Noirs est une excellente occasion d'en savoir plus sur les contributions de la communauté noire et du rôle vital qu'elle a joué dans notre histoire. Au nom du gouvernement du Canada, je suis fier d'avoir l'occasion demain de déclarer officiellement le début du Mois de l'histoire des Noirs sur la colline du Parlement.

En tant que ministre de la Citoyenneté, de l'Immigration et du Multiculturalisme, j'invite les

Canadiennes et les Canadiens à participer aux activités organisées dans tout le pays pendant le Mois de l'histoire des Noirs. Par exemple, cette semaine, on pourra assister au Musée maritime de l'Atlantique à la première d'une pièce de théâtre écrite par le célèbre acteur canadien Anthony Sherwood qui rend honneur à l'héritage de William Hall, V.C. Ce n'est qu'une des multiples occasions que l'on aura de découvrir les nombreuses manières dont la communauté noire a contribué au potentiel de nos collectivités et à notre identité commune."

Pour obtenir davantage d'information sur le Mois de l'histoire des Noirs et les activités qui auront lieu dans tout le Canada, rendez-vous sur le site Web

